

Cette dernière semaines les températures se sont stabilisée entre 7 et 12°C pour les minimales et très stables entre 20 et 21°C pour les maximales soit près de 2°C au dessus des normales du mois. Sur les 3 premières semaines de mai nous sommes ainsi 1°C au-dessus des normales. Avec 73 mm sur le poste de Beauvais depuis le 1^{er} mai, l'excédent pluviométrique s'accroît avec un excès de 78% par rapport à ce qu'il tombe normalement sur 3 semaines. De plus ces précipitations ont parfois été locales et intenses avec des phénomènes de ruissellement-érosion.

La pluie et parfois les limaces qui montent sur les épis de blé peuvent rappeler la triste année 2016. Nous ne sommes toutefois pas dans les mêmes ordres de grandeur. De mars à juin 2016 il est tombé 423 mm à Beauvais donc 175 mm pour le seul mois de mai. En tout cas La pression limace reste plus forte qu'habituellement, et les pucerons bien présents restent encore discrets sur betteraves avec quelques parcelles au seuil de 10% de pieds colonisés (voir message précédent). Les maladies des céréales ont également fortement bénéficié de la douceur humide avec parfois des explosions impressionnantes même sous protection fongicide (septoriose en blé, ramulariose en orge d'hiver).

BLE

Septoriose et rouille maintient de la vigilance

La pression rouilles que l'on attendait très forte, met du temps à s'extérioriser mais les attaques sont de plus en plus courantes avec des conditions climatiques qui restent très favorables à la rouille jaune (l'humidité persistante sous couvert nuageux sans avoir besoin de températures très élevées) et assez favorables à la rouille brune (rosée le matin et températures élevées l'après midi).

La septoriose est également favorisée par les pluies éclaboussantes qui permettent la contamination de l'étage foliaire au-dessus de celui qui porte les taches sporulantes (cas des cycles à pycnidiospores), puis les températures plus printanières qui raccourcissent les durées d'incubation.

Les variétés très sensibles (notées 5 et moins telles que Rubisco, Sacramento ...) ET semées en octobre ont normalement été protégées (voir précédents messages).

Sur les parcelles les moins avancées car semées tard, il y a encore quelques T2 de dernière feuille en cours (triazole + SDHI) exemple : Révystar XL 0,75 L/ha à renforcer si besoins avec par exemple Comet 200 à 0,2 L/ha en présence de pustules de rouille.

Sur pressions septoriose modérées ou variétés tolérantes on peut réduire les doses car le relais d'épiaison ne va plus tarder.

Cas des parcelles en début épiaison

Pour les parcelles déjà traitées (variétés sensibles) ou pas (variétés tolérantes en protection intégrée sans rouille jaune), mais qui arrivent au stade épiaison, préférer une solution à base de prothioconazole tout début épiaison (tout début floraison dans les situations à risque agronomique fusariose élevé). Si le traitement de dernière feuille n'a pas été nécessaire, conserver le stock de triazole-SDHI et passer directement à la solution prothioconazole (+ strobilurine sur variétés très sensibles à la rouille brune).

Au vu de la date, ne pas trop réduire les doses car on ne sait pas à quelle vitesse le stade grains laitieux va arriver.

Bien prendre en compte le risque septoriose comme chaque année, mais aussi le risque rouille élevé ce printemps en associant une strobilurine à dose modulée au cas par cas (aucune efficacité septoriose).

Cas des parcelles à risque fusariose

Sur variétés sensibles à la fusariose (notées 5 et moins) et semées derrière maïs (à éviter au maximum !) intervenir dès la sortie des TOUTES PREMIERES étamines avec 80% de dose de prothioconazole soit 200 g/ha. Utiliser par exemple Joao 0,8 L/ha pour espérer 60% d'efficacité dans le meilleurs des cas. En situation à risque élevé, 60% c'est à prendre, mais cela signifie qu'il est beaucoup plus pertinent d'avoir un raisonnement Protection Intégré pour ne pas se mettre en situation à risque. La qualité du grain sera meilleure de façon plus fiable et avec moins de fongicide de surcroit ! Sur variétés sensibles à la rouille brune, renforcer sur cette maladie avec Comet 200 à 0,2 L/ha par exemple (strobilurine) ou utiliser Fandango 2 L/ha par exemple. A réserver aux variétés sensibles à la rouille brune car le prothioconazole à la dose fusariose apporte déjà une protection correcte sur rouille brune même si elle est inférieure au tébuconazole ou au metconazole (2 autres matières actives efficaces sur fusariose mais moins bonnes sur septoriose surtout pour le tébuconazole).

En tout cas, sur épis, éviter l'azoxystrobine (Amistar) qui favorise l'augmentation des teneurs en DON alors que les normes de commercialisation vont encore baisser au 1^{er} juillet passant de 1250 ppb à 1000 ppb en alimentation humaine.

Prosaro qui associe prothioconazole et tébuconazole est un bon compromis en situation à risque fusariose élevé mais attention, le mélange extemporané est interdit.

COLZA

Les colzas les plus avancés sont complètement déflouris. Plus aucune intervention n'est à prévoir. Si les auxiliaires ont été préservés, ils suffiront généralement à éviter le développement tardif de colonies de pucerons cendrés au-delà des seuils de nuisibilité.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 21 mai 2024 (BSV G.C. N°XX). « *La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par la Chambres d'Agriculture France. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires* »

François DUMOULIN , Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise à l'Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Legrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »